Défendre la médecine de soins SNCF, c'est défendre le statut de l'entreprise publique

A. Constats réalisés durant le mandat du Président Sarkozy entre 2007 et 2012 :

- ✓ Fermetures de cabinets médicaux par dizaines !
- ✓ Diminution accrue des moyens accordés au Département Médical, notamment en ce qui concerne la Médecine de Soins.
- ✓ Non remplacement d'un nombre important d'infirmières, suite à retraites ou démissions.
- ✓ Des délais d'attente parfois abusivement longs en Médecine de Soins ! (3 mois d'attente pour un RDV Ophtalmo au Médical de GDL !)
- ✓ Etc.…

B. Cas concret :

Au mois d'avril 2012, un cheminot s'est rendu au cabinet médical de Gare de Lyon pour un soin infirmier.

Une fois ce soin réalisé, cet agent a indiqué à l'infirmière une douleur au mollet qu'il ressentait depuis plusieurs jours.

Il en avait déjà fait part à un médecin de ville, celui-ci lui avait alors répondu qu'il n'y avait pas de quoi s'inquiéter.

L'infirmière du médical de Gare de Lyon a jugé utile d'examiner la jambe de l'agent… et elle a immédiatement alerté le médecin de soins !

Il s'est avéré que ce cheminot était victime d'une importante phlébite et cela prenait la tournure d'une embolie pulmonaire !!!

L'agent SNCF a donc pu être hospitalisé à temps et a probablement évité le pire !

Les médecins du médical de PSE ont vivement félicité notre infirmière pour son efficacité et son professionnalisme.

Pour la CGT, à l'heure où la Direction amplifie sa stratégie de fermetures de cabinets médicaux SNCF, il est indispensable que cet exemple soit porté à la connaissance de nos dirigeants et de l'ensemble des cheminots.

Notre médecine de soins SNCF est un acquis de longue date, qui démontre chaque jour son utilité et son efficacité vis-à-vis des plus de 150 000 cheminots qui se rendent régulièrement dans nos médicaux.

C. Revendications :

La CGT demande, une fois de plus, à la Direction :

- **un arrêt immédiat des fermetures de nos centres médicaux.**
- **Que les embauches de médecins et de personnel paramédical nécessaires à une bonne prise en charge des agents, soient effectivement réalisées.**
- **D'entretenir et préserver nos matériels spécifiques comme la radiologie.**
  - **De faire perdurer TOUTES les spécialités médicales (kiné, ostéo,…)**
  - **Que le personnel contractuel ait enfin accès aux Médicaux !**

Montreuil, le 30 mai 2012